

JE SUIS NOUVEAU LOCATAIRE



INDEX

• Informations utiles	pag.	3
• Comment activer les services publics	pag.	4
• Le loyer	pag.	7
• Règles simplifiées	pag.	12
• Comment prévenir les moisissures	pag.	17
• Notes personnelles	pag.	19

NUMÉROS UTILES

Gestionnaire de condominium téléphone: _____



03

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Les bureaux reçoivent uniquement sur rendez-vous qui peuvent être réservés en se connectant à **<http://prenota.acer.re.it>**.

Pour contacter les bureaux par téléphone, il faut appeler le standard au **0522 236611** et sélectionner

- 1 pour les services de logement résidentiel public (ERP).
- 2 pour le “Certificato di Idoneità dell’Alloggio” (CIA)
- 3 pour le service technique et d'entretien
- 4 pour “Agenzia per l’Affitto” et logement étudiant
- 5 pour l'autogestion et les copropriétés

En dehors des heures de bureau, vous pouvez contacter le **348 3015475**, exclusivement pour des urgences graves liées à la maintenance.

Le numéro d'urgence est actif le:

- le lundi de 14 h à 20 h
- Mardi de 17h30 à 20h
- Mercredi de 14h00 à 20h00
- Jeudi de 17h30 à 20h
- Vendredi de 14 heures à 20 heures
- Samedi, dimanche et jours fériés de 8 heures à 20 heures.

Encadrez ici pour prendre rendez-vous



04

NOTES GÉNÉRALES: Lors de la signature du contrat, vous recevrez une enveloppe dans laquelle vous trouverez certains documents nécessaires à l'activation des services publics, tels que le relevé cadastral et le plan du logement.

Une fois que vous avez choisi l'opérateur pour votre contrat, vous devez fournir les documents suivants:

- une pièce d'identité en cours de validité (permis de séjour dans le cas d'un citoyen étranger)
- code d'identification fiscale
- numéro de téléphone actif ou adresse électronique
- contrat de location
- code POD pour la fourniture d'électricité
- code PDR pour la fourniture de gaz
- coordonnées IBAN pour payer directement auprès des banques

CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ

Pour activer le service, il faut appeler ou se rendre au guichet de la société choisie muni des documents d'identité, du code fiscal, du numéro de téléphone actif ou de l'adresse électronique, de l'adresse de livraison, du contrat de location et du numéro du compteur du logement attribué. Il peut également être utile de présenter le nom de l'ancien locataire, surtout en cas de changement de bail.

Si vous n'avez pas de facture du locataire précédent, vous pouvez récupérer le code POD directement sur le compteur. En général, les compteurs sont situés dans les pièces communes de la copropriété. Une fois que vous avez localisé votre compteur, en appuyant sur la touche de sélection appropriée, le code POD (14 caractères composés de lettres et de chiffres) s'affiche à l'écran.



CONTRAT DE GAZ

Pour activer le service, il faut appeler ou se rendre au guichet de l'entreprise choisie avec les documents d'identification, le code fiscal, le numéro de téléphone actif ou l'adresse électronique, l'adresse de livraison, le contrat de location et le code PDR ou le numéro de série du compteur.

Il est nécessaire de préciser si l'activation concerne uniquement l'usage domestique (cuisson et eau chaude sanitaire) ou également le chauffage.

Si vous ne disposez pas de la facture de l'ancien locataire, vous pouvez récupérer le code PDR directement sur le compteur. Une fois que vous avez localisé votre compteur, en appuyant sur la touche de sélection appropriée, vous verrez le code PDR (14 chiffres) sur l'écran.

Dans certains cas, une plaque ou une étiquette indiquant le code PDR est apposée sur le compteur.

DISTRICT HEATING

Si l'appartement est raccordé au chauffage urbain avec un système centralisé, l'administrateur de la copropriété répartira les coûts en fonction de la consommation mesurée par les compteurs individuels. Le coût de la fourniture sera alors imputé aux charges de copropriété.

Si, en revanche, l'appartement est raccordé au chauffage urbain de manière indépendante, c'est le locataire qui devra contacter IREN pour activer le service et qui recevra les factures directement de l'opérateur.



CONTRAT D'EAU

En général, les appartements d'une copropriété ont un seul compteur d'eau. S'il existe des compteurs divisionnaires individuels, le gestionnaire répartira les dépenses en fonction de la consommation enregistrée; s'il n'y a pas de compteurs divisionnaires, les dépenses sont réparties en fonction du nombre d'occupants du logement.

Si, par contre, l'appartement est équipé d'un compteur individuel, il est nécessaire d'activer le service en s'adressant au responsable de secteur en téléphonant ou en se présentant au guichet avec les documents d'identification, le code fiscal, le numéro de téléphone actif ou l'adresse e-mail, l'adresse de fourniture, le contrat de location et le dernier relevé du compteur d'eau associé à l'appartement (il est conseillé de prendre une photo du compteur où les chiffres sont clairement visibles).



07

Les factures de loyer sont émises mensuellement dans les 10 premiers jours du mois et sont envoyées directement à l'adresse du logement attribué (il est toutefois possible de convenir avec l'ACER Reggio Emilia de les envoyer à une autre adresse si nécessaire).

Si le contrat de location est signé dans les 10 premiers jours du mois, le loyer du mois entier sera dû à l'ACER Reggio Emilia; si, par contre, le contrat est signé après cette période, le loyer sera payé à partir du mois suivant.

LA FACTURE

Un dépôt de garantie de deux mois de loyer pour les logements ERP et ERS est payable lors de l'émission de la première facture, sauf disposition contraire. Pour les logements étudiants et les logements loués par l'intermédiaire de l'agence de location, des frais différents sont communiqués lors de la signature du contrat.

Le dépôt de garantie versé à la signature du contrat sera restitué en tout ou en partie à la fin du contrat, après que l'ACER Reggio Emilia aura vérifié que toutes les obligations contractuelles ont été respectées.

Le loyer, pour les logements ERP, est recalculé en octobre de chaque année ; le locataire doit mettre à jour le certificat ISE-ISEE avec une CAF avant cette date, qui sera automatiquement acquise par la société auprès des banques de données de l'INPS.

Les locataires qui ne mettent pas à jour leur certificat ISE-ISEE à temps se verront appliquer la redevance provisoire calculée sur la base des seules caractéristiques du logement. Le calcul correct sera appliqué à partir du mois suivant celui de la présentation de la déclaration.

En aucun cas l'ACER Reggio Emilia ne restituera la surtaxe appliquée aux personnes qui n'ont pas présenté la documentation en temps voulu.

PAIEMENT DES FACTURES

Pour payer la facture, il suffit de se rendre dans n'importe quel bureau de poste ou bureau de réception autorisé avant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Il est également possible d'effectuer un virement bancaire en faveur de l'ACER Reggio Emilia auprès de la banque Unicredit (funzione Enti), Piazza Del Monte n.1, en indiquant les coordonnées suivantes IT14B 02008 12834 000001913077. Dans le motif du paiement, il est préférable d'indiquer le mois de référence et l'ID utilisateur figurant sur le bulletin.

Si vous disposez d'un compte bancaire ou postal, vous pouvez procéder au prélèvement automatique de votre compte via SEPA. Cette solution, non obligatoire et totalement gratuite, vous permet d'éviter les files d'attente dans les bureaux de poste et vous évite d'oublier de payer votre mensualité. Pour bénéficier du paiement via SEPA, il est nécessaire de remplir le formulaire approprié disponible auprès de l'ACER Reggio Emilia et téléchargeable sur le site www.acer.re.it en prenant soin d'indiquer vos coordonnées IBAN.

Si vous choisissez de payer par prélèvement automatique sur votre compte courant, vous recevrez tout de même un bulletin avec les détails du paiement à titre d'information.

Si le bulletin ne vous parvient pas, il vous suffit de contacter l'ACER Reggio Emilia (0522 236611) et de demander le paiement du montant exact par virement bancaire ou de demander la réimpression du bulletin.



LE CALCUL DU LOYER

La région Emilia-Romagna a établi les critères de détermination du loyer: le calcul est basé sur le revenu du ménage (ISEE) et la valeur objective du logement.

Le loyer minimum ne peut en aucun cas être inférieur à 44,00 €.

Différents types de loyers ont été identifiés en fonction de la tranche de revenus du demandeur:

- Tranche de protection: ISEE ne dépassant pas € 7.620,00
- Tranche d'accès: ISEE compris entre € 7 620,01 et € 20.217,14
- Tranche de permanence: ISEE compris entre 20.217,15 € et 28.304,30 €.
- Tranche de déchéance: atteinte lorsque le revenu ISEE de 28.304,30 € et le total des actifs de 57.749,44 € sont dépassés.

Le dépassement des valeurs maximales de revenu entraîne la résiliation du contrat de bail avec application du loyer convenu conformément à la loi 431/1998 et l'engagement de libérer le bien dans les deux ans suivant la déclaration de déchéance.



COMMENT LIRE SA FACTURE



**AZIENDA CASA EMILIA-ROMAGNA
DI REGGIO EMILIA**
Comune di Villa Minozzo

Via Costituzione, 6
42124 Reggio Emilia
www.acer.re.it

Teléfono: 0522 236611
Fax: 0522 236699
Partita IVA: 00141470351

Cod.	Descrizione	Importo	Iva
1	Canone locazione alloggio	156,93 €	ES
4	Compensazione amministrazione	4,50 €	22
7A	Autogestione gestita ACER	39,83 €	F2
B	Imposta di bollo	2,00 €	F2
C	Imposta registro	33,50 €	F2
D	Rec. bollo postale	0,60 €	F2
92	Iva 22% su € 4.50	0,99 €	-

BOLLETTA DEL MESE DI MARZO 2022

Ubicazione: VIA ZAMBONINI 1
dell'immobile: REGGIO EMILIA

Unità Immobiliare: 8888888888
Data Fattura: 03/03/2022
Numero Fattura: 2022A12689
ID Fattura: 12345678
ID Utente: 99999
Codice Fiscale Utente: RSSMR166F45H223J

I pagamenti sono regolari, grazie

DA PAGARE ENTRO IL
31/03/2022

TOTALE IMPORTO EURO
238,35

CONTI CORRENTI POSTALI - Ricevuta di Versamento -

BancoPosta

 Sul C/C n. 12498424 di Euro **238,35**

INTESTATO AL:
ACER REGGIO EMILIA CANONI LOC. ALIENAZ. ALL. RESID. SERV. TES. - 42100 REGGIO EMILIA

Eseguito da: MARIO ROSSI
VIA ZAMBONINI 1 - REGGIO EMILIA



BOLLO DELL'UFF. POSTALE

BOLLETTA DEL MESE DI	SCADENZA	UTENTE	ID BOLLETTA
MARZO 2022	31/03/2022	99999	12345678

CONTI CORRENTI POSTALI - Ricevuta di Accredito -

BancoPosta

 Sul C/C n. 12498424 di Euro **238,35**

TD 896

INTESTATO AL:
ACER REGGIO EMILIA CANONI LOC. ALIENAZ. ALL. RESID. SERV. TES. - 42100 REGGIO EMILIA

316206861000000045



Eseguito da: MARIO ROSSI
VIA ZAMBONINI 1 - REGGIO EMILIA

BOLLETTA DEL MESE DI	SCADENZA	UTENTE	ID BOLLETTA
MARZO 2022	31/03/2022	99999	12345678

IMPORTANTE: NON SCRIVERE NELLA ZONA SOTTOSTANTE
spazio riservato

<3123456781000000045> 00000238+35> 12498424< 896>

Avviso agli utenti

MARIO ROSSI
VIA ZAMBONINI 1
42100 REGGIO EMILIA

- 1 Date limite pour le paiement
- 2 Détail de la facture
- 3 Rapports de paiement
- 4 Données relatives aux biens, aux factures et aux utilisateurs
- 5 Espace dédié aux informations utiles
- 6 Porte-billets

11

Les charges de copropriété sont incluses dans la facture uniquement si l'immeuble est géré directement par l'ACER Reggio Emilia.

Si la copropriété est gérée par des sociétés externes, les charges de copropriété et les modalités de paiement correspondantes sont communiquées directement par l'administrateur de la copropriété.

Si le locataire n'est pas à jour dans le paiement des charges de copropriété, l'administrateur notifiera à l'ACER Reggio Emilia le montant impayé, qui sera imputé à la facture de loyer.

DÉTAIL DE LA FACTURE

Dans la facture, les différents postes de dépenses sont décrits avec précision afin que le locataire puisse réagir en temps utile.

Les raisons possibles sont indiquées ci-dessous:

- Loyer du logement
- Frais de location du garage
- Frais d'administration
- Autogestion de l'attributaire
- Autogestion gérée par ACER Reggio Emilia
- 22% IVA
- Droit de timbre
- Taxe d'enregistrement (enregistrement et prorogation par l' "Agenzia delle Entrate" - la dépense est partagée à 50% entre le locataire et ACER Reggio Emilia)
- Frais postaux
- Intérêts de retard (facturés en cas de retard de paiement)
- Dépôt de garantie
- Recouvrement des frais de justice (appliqué en cas de procédure d'expulsion)
- Allocation temporaire d'accueil
- Indemnité d'accueil non déclarée

DES RÈGLES SIMPLIFIÉES

“*Avoir de bons voisins
c'est comme avoir une plus grande maison*”

Proverbe chinois

Souvent, les comportements inappropriés des locataires ne sont pas dus à de mauvaises intentions, mais à une méconnaissance du règlement de copropriété.

La connaissance des règles de coexistence peut favoriser des relations positives avec les voisins et contribuer à renforcer les relations constructives avec les autres locataires.

L'attribution d'un appartement offre d'importantes possibilités d'améliorer sa condition et sa qualité de vie; le respect des règles énoncées dans le contrat de location signé lors de la remise des clés est le premier pas vers une expérience de vie positive.



13

OBLIGATIONS DES CESSIONNAIRES

Disposer d'un logement est un droit, mais l'attribution d'un logement s'accompagne également de devoirs.

Les règles à respecter sont énumérées ci-dessous:

- Utiliser correctement le logement loué.
- Prendre soin de l'appartement et de toutes les parties communes (escaliers, foyers, cours, jardins) et respecter le programme de nettoyage des parties communes organisé par l'autogestion, l'administrateur de la copropriété ou l'ACER Reggio Emilia.
- utiliser l'appartement uniquement pour y vivre, sauf autorisation écrite de l'ACER Reggio Emilia pour un usage différent.
- Ne pas utiliser la cave, le garage ou le grenier pour des activités professionnelles ou, pire, comme habitation. Chaque espace a sa propre fonction: le garage sert à garer les voitures, les vélos et les motos ; la cave sert à stocker de l'eau, de la nourriture ou d'autres matériaux qui ne sont pas potentiellement dangereux (inflammables ou toxiques).
- Organiser des fêtes ou des réunions entre voisins uniquement dans les parties communes, en veillant à respecter l'environnement et à ne pas créer de situations potentiellement dangereuses pour soi et pour les autres. Tout le monde a un droit égal à l'utilisation des parties communes; elles ne peuvent pas être utilisées de manière exclusive. Il est important de respecter le repos des voisins en veillant à ne pas faire de bruit de 14 à 16 heures et de 22 à 7 heures. Les jours fériés, le repos est prolongé jusqu'à 9 heures.
- Prévenir ACER Reggio Emilia en cas de changement dans la situation familiale afin de régulariser la situation. La naissance d'un enfant, l'accueil temporaire d'une personne, le départ d'un membre du ménage ou le décès d'un partenaire cohabitant doivent être signalés à l'ACER Reggio Emilia dans les plus brefs délais.

14

- Fermez toujours les robinets d'eau et de gaz lorsqu'ils ne sont pas utilisés, surtout si vous quittez l'appartement pour quelques jours. Si vous causez des dommages à votre appartement ou à celui de votre voisin par négligence, vous devrez compenser les dommages et payer toutes les réparations.
- Communiquer les nouvelles d'intérêt commun en utilisant les panneaux d'affichage de la copropriété ou les espaces appropriés.
- Veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de l'installation de chauffage autonome en mettant à jour le carnet d'entretien de l'installation.
- Effectuer un nettoyage semestriel des appareils à gaz et des conduits de fumée et un nettoyage annuel des poêles à bois. L'entretien et le nettoyage doivent être effectués par un technicien spécialisé.
- Effectuer le nettoyage annuel des drains et des conduits de fumée.
- Assurer la propreté et l'entretien des parties communes (foyers, escaliers, jardins, cours...).
- Assurer la propreté constante de votre logement.
- Éviter la formation de condensation et de moisissures qui peuvent détériorer et rendre l'appartement insalubre. Des conseils utiles peuvent être trouvés dans ce même guide à la page 26.
- Respecter les règlements et les conseils d'hygiène des compagnies d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone et, d'une manière générale, tous les conseils donnés par les services publics.
- Respecter toutes les règles de copropriété et de cohabitation civile, même si elles ne sont pas mentionnées dans ce guide.



15

INTERDICTIONS

Le respect mutuel est fondamental pour vivre en harmonie avec ses voisins. Voici quelques règles à observer:

- Il est interdit de secouer ou de battre les tapis, nattes et couvertures depuis les fenêtres donnant sur la rue ou sur les tablettes des escaliers. Il est toutefois possible de les battre depuis les balcons ou les fenêtres donnant sur la cour ou dans les espaces prévus à cet effet si la saleté ne tombe pas sur les étagères des voisins. Il faut toutefois vérifier que cela est autorisé par le règlement de police urbaine.
- Il est interdit d'installer des rideaux, des cintres ou des équipements divers sur les fenêtres, les balcons ou les terrasses sans l'autorisation écrite de l'ACER Reggio Emilia, de la société d'autogestion ou de la copropriété.
- Ne pas laisser de bicyclettes, de cyclomoteurs, de voitures, d'outils ou d'autres matériels encombrants, même pour une courte durée, dans les parties communes. Garez votre voiture dans les espaces prévus à cet effet. L'ACER Reggio Emilia fera enlever les voitures ou tout autre matériel laissé dans les parties communes sans autorisation et les frais d'enlèvement seront facturés aux propriétaires responsables; si les propriétaires ne sont pas identifiés, les frais seront répartis à parts égales entre les habitants de la copropriété concernée.
- Ne pas casser de bois ou d'autres matériaux dans les escaliers, sur les paliers, dans les couloirs, sur les balcons ou dans les greniers.
- Ne pas jeter de matériaux susceptibles d'endommager ou de boucher les toilettes ou les éviers (serviettes hygiéniques, couches, litière pour chats, etc.)
- Ne pas conserver de substances malodorantes, de matériaux inflammables ou explosifs ou tout ce qui peut être dangereux pour votre sécurité ou celle des autres.
- Ne pas conserver de bouteilles de méthane, de GPL ou d'autres matières inflammables au-delà de la quantité strictement nécessaire à l'usage domestique. Ces matériaux doivent être utilisés et stockés conformément à toutes les règles de sécurité.
- Ne pas laisser les portes et les portails des parties communes ouverts afin d'éviter que des inconnus ne pénètrent dans l'immeuble.
- Ne pas laisser d'ordures ou de déchets dans la cour ou dans les autres parties communes, le long de la rue ou à proximité; les poubelles doivent être utilisées, en respectant les consignes de tri des déchets.

16

- Ne pas surcharger les sols, les balcons, les greniers et les toits avec des poids excessifs.
- Ne pas déranger les voisins par des bruits forts ou gênants.
- Ne pas déposer d'outils, d'ustensiles ou d'autres matériaux dans les parties communes, les balcons, les fenêtres et les terrasses. Les pots doivent être sécurisés pour éviter les chutes dangereuses. Lors de l'arrosage, il faut veiller à ce que l'eau et la terre ne salissent pas les parties communes ou les appartements voisins.
- Ne pas détenir d'animaux qui dérangent, endommagent ou sont potentiellement dangereux. Les animaux doivent être accompagnés et toutes les mesures de sécurité doivent être prises. Toutes les règles d'hygiène doivent être respectées afin que les animaux ne souillent pas les paliers. Des sacs à excréments appropriés doivent être fournis en cas d'utilisation du jardin commun.
- Ne pas enfreindre le code de la route et les règles de stationnement des voitures, des motos et des vélos. Vous devez également respecter les règles relatives au lavage des voitures. Il n'est possible de se garer que sur les places prévues lors de la réunion d'autogestion, par la copropriété ou attribuées par l'ACER Reggio Emilia.
- Il est interdit de modifier l'esthétique de l'immeuble ou d'installer des systèmes dans les parties communes de la copropriété sans l'autorisation écrite de l'ACER Reggio Emilia.
- Ne pas planter, clôturer ou couper des plantes, cultiver des légumes et des fleurs dans les parties communes sans l'autorisation écrite de l'ACER Reggio Emilia. Les dommages éventuels seront indemnisés par le responsable et, s'il n'est pas possible de l'identifier, les frais seront répartis à parts égales entre les copropriétés.
- Il est interdit d'installer des antennes de radio, de télévision ou de satellite, des climatiseurs ou d'autres systèmes sans autorisation. Il est conseillé de vérifier que les systèmes installés n'interfèrent pas avec la réception des téléviseurs des voisins.

Le règlement complet est disponible à l'adresse suivante:
www.acer.re.it



Vivre dans un environnement bien ventilé et exempt de moisissures est important pour la santé. Une humidité excessive peut provoquer l'apparition de maladies telles que la bronchite, les maladies respiratoires, les rhumatismes et l'arthrose.

Avant de contacter ACER Reggio Emilia pour se plaindre de la présence de moisissures et d'humidité, il est bon de s'assurer que vous avez appliqué toutes les règles de gestion décrites dans ce guide. L'entreprise ne peut pas intervenir et n'est pas responsable de la formation de moisissures causées par de mauvaises habitudes.

COMMENT PRÉVENIR LES MOISSISSURES

Le bureau d'entretien reçoit fréquemment des rapports sur la présence de moisissures, même dans des appartements récemment construits. Dans presque tous les cas, la présence de moisissures n'est pas due à des défauts structurels du logement, mais à de mauvaises habitudes ménagères.

L'apparition de moisissures est favorisée par l'humidité créée à l'intérieur du logement par la présence de plantes, les vapeurs provenant de la cuisine et de la salle de bain, et par les habitants eux-mêmes: une famille de quatre personnes, par exemple, produit près de 12 litres d'eau par jour rien que par la transpiration naturelle de la peau.

Quelques mesures simples suffisent à contrer la formation de condensation et d'humidité qui favorisent l'apparition de moisissures.

1 - Favoriser le recyclage de l'air: Ouvrir régulièrement portes et fenêtres pour favoriser la dispersion de l'air humide et vicié. Il suffit d'aérer les pièces pendant 5/10 minutes 2/3 fois par jour. Si les portes et fenêtres restent ouvertes pendant le nettoyage, il est préférable d'éteindre le chauffage pour éviter les gaspillages inutiles.

2 - Aérer souvent les pièces particulièrement humides: Il est conseillé d'aérer la cuisine et la salle de bains après chaque utilisation. Ouvrir simplement les portes de ces pièces n'est pas efficace car la vapeur est dispersée dans la maison mais pas éliminée; ouvrir les fenêtres est la seule solution pour rétablir le bon niveau d'humidité. Les chambres à coucher sont également des pièces à fort taux d'humidité et doivent être aérées chaque matin au réveil.

18

3 - Ne pas laisser les pièces trop froides: Il n'est pas bon que la chaleur des pièces chauffées passe dans les pièces plus froides car cela facilite la formation de condensation. Il est préférable d'allumer le chauffage, même au minimum, dans toute la maison.

4 - Utiliser un hygromètre: L'hygromètre est un instrument simple et peu coûteux qui permet de mesurer le taux d'humidité dans les pièces. L'humidité idéale doit se situer entre 45 et 60 %. Si l'humidité est supérieure, il faut aérer immédiatement la pièce.

Autres petits conseils utiles:

- Utiliser la hotte aspirante pendant la cuisson.
- Veiller à ce que les orifices de ventilation de la cuisine et de la chaufferie ne soient pas obstrués ou recouverts par des meubles.
- Si possible, étendre le linge à l'extérieur de la maison.
- Limiter l'utilisation de tapis et de rideaux qui favorisent la stagnation de l'humidité.
- Maintenir le logement à une température constante (19° selon la loi) et laisser le système allumé au moins 8/10 heures par jour.
- Éliminer les moisissures en pulvérisant de l'eau de Javel ou tout autre produit spécifique contre les moisissures ou les taches et laisser sécher naturellement. L'application doit être répétée jusqu'à ce que la tache disparaisse et doit toujours être effectuée fenêtres ouvertes.
- N'utilisez pas d'éponges ou de chiffons pour enlever les moisissures. La moisissure est une bactérie et l'utilisation de chiffons et d'éponges ne fait que propager la moisissure et aggraver la situation.
- Utilisez des déshumidificateurs ou des systèmes de climatisation si les conditions ne permettent pas une ventilation naturelle.
- Ouvrez les fenêtres même en cas de pluie ou de mauvais temps: l'humidité de l'air extérieur est toujours inférieure à celle de l'intérieur de la maison.



ÉCRIVEZ VOS NOTES ICI

A blank sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. In the bottom right corner, there is a bright orange rectangular sticky note. A small piece of translucent grey adhesive tape is stuck to the top edge of the orange note. On the orange note, the words "TO DO" are printed in bold black capital letters. Below the title, there are seven horizontal blue lines for writing.



AZIENDA CASA EMILIA-ROMAGNA
DELLA PROVINCIA DI REGGIO EMILIA
P.I. 00141470351

VIA DELLA COSTITUZIONE 6
42124 - REGGIO EMILIA

TEL. 0522 236611
FAX 0522 236699

INFO@ACER.RE.IT

WWW.ACER.RE.IT

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR

